

**PROCES-VERBAL
DE CONSTAT**

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF
ET LE TRENTE SEPTEMBRE**

A LA REQUETE DE :

La société **CDISCOUNT**, SA dont le siège social est 120/126 Quai de Bacalan – CS 11584 – 33067 BORDEAUX, inscrite au RCS de Bordeaux, sous le n° 424 059 822, Représentée ce jour par Madame Kourtoum BAYO, juriste, lequel m'a fait la déclaration suivante :

« Afin de préserver nos droits, nous vous prions de bien vouloir dresser un procès-verbal de constat du dépôt en votre étude du règlement de jeu intitulé : « Festival 21 » que nous organisons du 04 octobre au 24 octobre 2019 »

En conséquence et déférant à cette réquisition,

Je, Laurent VIDARD

Huissier de Justice Associé au sein de la SAS BOCCHIO ET ASSOCIES, Titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à la résidence de BORDEAUX (33070), y demeurant 185 Cours du Médoc,

Certifie détenir en mon étude le règlement du jeu organisé du 04 octobre au 24 octobre 2019, par la société CDISCOUNT intitulé :
« Festival 21 ».

Copie dudit règlement de jeu est annexée au présent procès-verbal de constat.

Telles sont les constatations que j'ai pu faire pour servir et valoir ce que de droit.

Sous toutes réserves, dont acte.

COUT : TROIS CENT VINGT QUATRE EUROS ET NEUF CENTIMES.

Emoluments Art.L444-1 Ccom	250,00
Déplacement Art.A444-48 Ccom	7,67
TVA à 20 %	51,53
Sous-total	309,20
Taxe Art.302 bis Y du CGI	14,89
TOTAL TTC	324,09

